

L'ANCT et la MSA unissent leurs forces au service du développement des territoires ruraux



L'ANCT et la MSA confirment leur partenariat, dans la continuité des collaborations déjà engagées depuis 2019, notamment dans le cadre du déploiement des espaces France Services. Elles conviennent de renforcer leur coopération au service des ambitions portées par le plan France Ruralités, et autour d'une conviction partagée : les territoires ruraux ont un avenir !

Sur la base d'une analyse partagée des besoins des territoires ruraux, l'ANCT et la MSA mobilisent leurs capacités d'ingénierie pour déployer ensemble le plan France Ruralités, en particulier dans le cadre du programme Villages d'Avenir.

La MSA interviendra notamment dans la formation des chefs de projet Villages d'Avenir et complètera la boîte à outils des sous-préfets ruralité en s'appuyant sur son rôle de guichet unique de la protection sociale et son offre globale de service sur les territoires.

Cet avenir passe par des mesures concrètes qui améliorent le quotidien des habitants : des services visant à garantir l'accès aux droits et à lutter contre le non recours, des services aux familles en matière d'accueil de la petite enfance, de soutien aux jeunes et aux parents, des services visant à accompagner le bien vieillir et prévenir la perte d'autonomie par le développement de solutions d'habitat inclusif, des services visant à renforcer l'accès aux soins et à lutter contre les déserts médicaux par le développement des medicobus, des services visant à accompagner les transformations de l'emploi rural et agricole par le développement de structures d'insertion par l'activité économique...

Lors du Salon international de l'Agriculture 2024, la MSA inaugure une agence France services éphémère au sein de son stand. Accueillis par des agents de la MSA, les visiteurs peuvent réaliser toutes leurs démarches administratives.

François-Emmanuel Blanc, Directeur général de la Caisse centrale de la MSA à cette occasion déclare : « *La MSA est acteur de la cohésion des territoires et reconnue comme tel par les pouvoirs publics. A ce titre, elle est pleinement investie dans les dispositifs initiés par l'ANCT, depuis 2019. Notre partenariat avec l'agence est l'un des plus fluides et des plus qualitatifs que nous avons pu mettre en œuvre* ».

Stanislas Bourron, Directeur général de l'ANCT, souligne pour sa part que « *pour déployer une ingénierie de qualité auprès des territoires ayant des besoins spécifiques, nous avons besoin de tous les partenaires les plus engagés sur le terrain, au premier desquels la MSA. Je suis très heureux de poursuivre et renforcer notre partenariat efficace* ».

A propos de l'ANCT

Annoncée par le président de la République en 2017 et créée par la loi du 22 juillet 2019, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été mise en place le 1er janvier 2020. Transitions numérique, écologique, démographique..., l'Agence nationale de la cohésion des territoires développe des programmes d'appui innovants pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux et renforcer la cohésion des territoires.

A propos de la MSA

Avec 28,1 milliards de prestations versées à 5,2 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France, se distingue par son organisation en guichet unique. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit.

